



COMMUNE DE ST JEAN D'ARVES

La Tour

73530 St Jean d'Arves

- Savoie -

Tél. : 04.79.59.72.64

Fax : 04.79.59.75.53

mairie@saintjeandarves.fr

Commune de St Jean d'Arves

Liste des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Le 12 décembre deux mille vingt-trois, à 17h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie de St Jean d'Arves, sous la présidence de Madame HUSTACHE Christiane.

Membres présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, HUSTACHE Maurice, GEMIN Clément, CHARPIN Frédéric.

Membres absents : HENRY Laetitia avec procuration à HUSTACHE Maurice. DURAZ Sébastien.

Secrétaire de séance : DAVID Éric.

Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

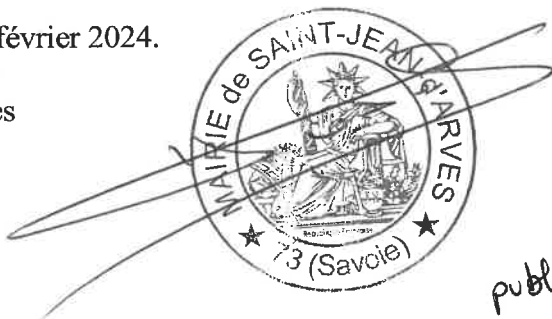
Convocation : 5 décembre 2023

Délibérations	Décisions Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :	Vote	Numéro
Décision modificative n°4 de la commune	- D 60612 : - 1 064.00 € D 6817 : + 1 064.00 €	Unanimité Votants : 8	N°135.2023
Délibération validant les dates d'ouverture et de fermeture du domaine skiable 2023/2024	- Valide les dates d'ouverture et de fermeture du domaine skiable à savoir : Ouverture : samedi 16 décembre 2023 Fermeture : vendredi 12 avril 2024.	Unanimité Votants : 8	N°130.2023
Indexation du marché public de service – transport sanitaires primaires 2023/2024	- Approuve les nouveaux tarifs qui sont applicables pour l'hiver 2023/2024. Prix forfaitaire par jour : 660.00 € HT Transports vers CH St Jean : 242.00 € HT Transports vers CH Chambéry : 490.00 € HT Transports vers Médipôle : 445.00 € HT Transports vers CHU Grenoble : 540.00 € HT Transports vers clinique Aix les Bains : 535.00 € HT Transports vers le CH Albertville : 445.00 € HT	Unanimité Votants : 8	N°132.2023
Approbation de la convention relative aux	- Décide de surseoir à ce point.		

transports primaires sanitaires en ambulance consécutifs aux secours sur pistes pour l'année 2023/2024 – côté Corbier.			
Transports sanitaires effectués par le SDIS : transports consécutifs à secours sur pistes	- Approuve le montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de 338 € (pour bas de pistes au CHU St Jean de Maurienne) et 216 € (pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves), tarifs applicables jusqu'au 31 Décembre 2023. - Approuve le montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de 359 € (pour bas de pistes au CHU St Jean de Maurienne) et 229 € (pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves), tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024. - Dit que ces montants seront facturés par le SDIS à la Commune de Saint Jean d'Arves. - Dit que ces montants seront facturés par la Commune aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibération du Conseil Municipal). - Rappelle que l'intervention du SDIS sur ces évacuations ne concernera que les transports de blessés suite à secours sur pistes. - Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.	Unanimité Votants : 8	N°131.2023
Tarifs des frais de secours sur pistes - saison 2023/2024	- Décide de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants-droits tous les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir. - Approuve les nouveaux tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2023/2024. - Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire. - Rappelle que seul le comptable public est habilité à mettre en recouvrement les sommes dues auprès des personnes secourues ou de leurs ayants-droits. - Que les tarifs applicables pour la saison d'hiver 2023/2024 sont les suivants : * Transports sanitaires primaires (bas des pistes au cabinet médical de St Sorlin d'Arves) : 170.00 €. Ce tarif s'ajoutera aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires. * Secours sur pistes : * 1^{ère} catégorie : (accompagnement / front de neige) : 86.00 € * 2^{ème} catégorie (zone rapprochée) : 413.00 € * 3^{ème} catégorie (zone éloignée) : 677.00 € * 4^{ème} catégorie (hors-piste) : 1 766.00 € * 5^{ème} catégorie (frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation	Unanimité Votants : 8	N°133.2023

	sur la base des coûts horaires suivants) : * Coût horaire pisteur secouriste 85.00 € * Coût horaire engin de damage (chauffeur compris) 400.00 € * Coût horaire motoneige (chauffeur compris) 72.00€ * Coût horaire véhicule 4x4 (chauffeur compris) 58.00€ * En cas de secours sur la piste de raquette de l'Ouillon 677.00 € * En cas de secours sur la piste de raquette de St Jean d'Arves 677.00 €.		
Approbation de la convention d'adhésion au service intérim	- Approuve la convention-cadre d'adhésion au service intérim du CdG73. - Autorise Madame Le Maire à signer la convention susvisée avec le Centre de gestion de la Savoie.	Unanimité Votants : 8	N°134.2023
Validation du devis relatif à la réfection du toit de la chapelle des Chambons	- Approuve le devis de Durbet Construction Bois, qui concerne la réfection du toit de la chapelle des Chambons. Ce devis s'élève à 21 896.50 € HT soit 26 275.80 € TTC. - Autorise Madame le Maire à signer le devis de Durbet Construction Bois pour 26 275.80 € TTC.	Unanimité Votants : 8	N°136.2023
Validation du devis de l'entreprise Genoulaz relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente des Chambons	- Approuve le devis de l'Ets Genoulaz, qui concerne le changement des huisseries de la salle polyvalente des Chambons. Ce devis s'élève à 37 071.90 € HT soit 44 486.28 € TTC. - Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'Ets Genoulaz pour 44 486.28 € TTC.	Unanimité Votants : 8	N°139.2023
Demande de subvention au titre de la DETR 2024 concernant les travaux de la chapelle des Chambons	- Demande auprès des services de l'Etat l'octroi d'une subvention la plus élevée possible. - Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.	Unanimité Votants : 8	N°137.2023
Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 relative à la rénovation énergétique de la salle polyvalente des Chambons.	- Demande auprès des services de l'Etat l'octroi d'une subvention la plus élevée possible. - Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.	Unanimité Votants : 8	N°140.2023
Approbation de la modification des statuts de la 3CMA relative à la compétence eau	- Approuve le projet de statuts modifiés de la 3CMA ainsi que son annexe.	Unanimité Votants : 8	N°138.2023

A St Jean d'Arves, le 5 février 2024.
HUSTACHE Christiane
Maire de St Jean d'Arves



DAVID Éric
Secrétaire de séance

publié et affiché le 8 février 2024